



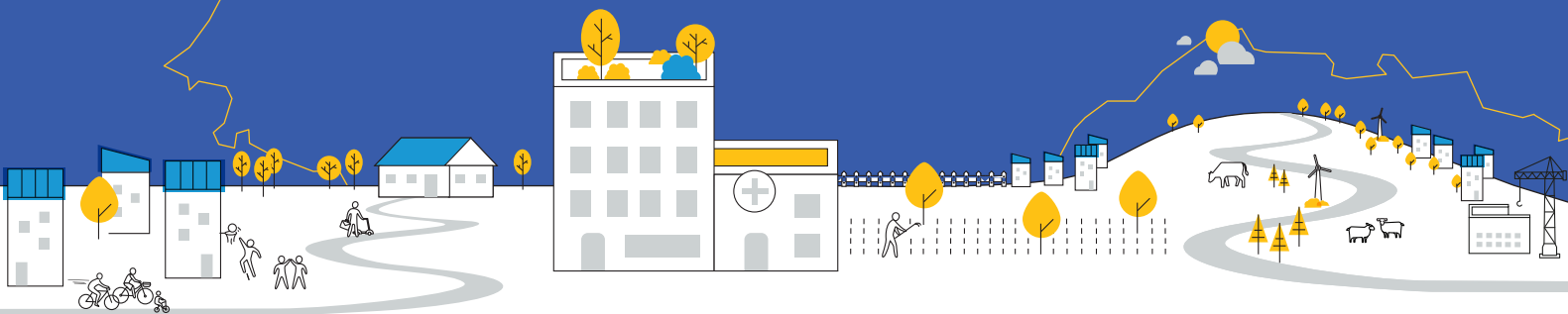
MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



TERRITOIRES DE MISE EN OEUVRE ACCÉLÉRÉE DU PLAN LOGEMENT D'ABORD

Dossier de presse

Montpellier - vendredi 30 mars 2018





Pendant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron a pris un engagement très ferme devant les Français : celui d'offrir un toit à celles et ceux qui n'en n'ont pas.

Il s'agit en effet d'un enjeu national dont nous avons la responsabilité collective.

En tant que Ministre de la Cohésion des territoires, j'ai pour mission de réduire les fractures territoriales et sociales : la lutte contre le sans-abrisme et le mal logement est donc un des piliers de mon action.

Et c'est aussi tout l'objet du Plan Logement d'Abord.

Il s'agit d'une priorité nationale mais dont la mise en œuvre doit être territoriale. A cette fin nous avons lancé une manifestation d'intérêt dont le succès démontre la mobilisation de tous les acteurs. Ce sont donc 24 territoires qui ont été sélectionnés pour mettre en place le plan Logement d'Abord dès l'année 2018. Ils ont été sélectionnés parce qu'ils sont touchés de manière importante par le mal logement et le sans-abrisme et parce que des solutions durables et effectives sont possibles.

Ces territoires seront accompagnés par l'Etat afin de mettre en place des moyens qui permettront la baisse drastique du sans-abrisme sur le long terme.

Il ne s'agit pas en effet de répondre à un problème ponctuel mais bien de transformer notre système d'hébergement en profondeur.

JACQUES MÉZARD
Ministre de la Cohésion des Territoires



Le Logement d'abord est l'illustration de notre méthode : prendre les problèmes à la racine, proposer des solutions concrètes, et les déployer.

Nous sommes partis d'un constat partagé : l'hébergement d'urgence ne peut être la seule réponse à la crise du logement. Nous devons avoir une politique globale, qui accompagne celles et ceux qui en ont besoin dans la durée et qui amène rapidement les personnes sans domicile de l'hébergement d'urgence vers un logement durable, car comme l'a rappelé le Président de la République, le logement, c'est la place qu'on a dans la société.

Une telle politique existe. Elle a fait ses preuves chez nos voisins scandinaves et anglo-saxons. C'est le Logement d'abord. Nous avons même démontré son efficacité en France avec le Chez Soi d'Abord.

C'est un changement de paradigme. La Fondation Abbé Pierre porte cette idée depuis des années. Le gouvernement la met en œuvre, après une concertation avec l'ensemble des acteurs du monde de l'hébergement et du logement.

Poursuivons cette mobilisation et ne relâchons pas nos efforts. Le logement d'abord est la réponse au sans-abrisme mais il n'a de sens que s'il s'insère dans une politique globale du logement. Là encore, avec le projet de loi ELAN, le gouvernement est au rendez-vous des besoins des Français.

JULIEN DENORMANDIE
*Secrétaire d'État
auprès du ministre de la Cohésion des territoires*



Lutter contre la grande précarité et les difficultés d'accès et de maintien dans le logement est une responsabilité qui nous engage tous. Nous avons donc souhaité construire la stratégie du Logement d'abord en partenariat et en partant de l'expérience des acteurs et des territoires. Cet appel à manifestation d'intérêt est la preuve qu'il y a aujourd'hui une conscience partagée d'une nécessaire coordination de tous les acteurs autour d'une stratégie commune pour réduire durablement le sans-abrisme. A cet égard, les dynamiques partenariales constatées durant la phase d'élaboration des dossiers ont été remarquables, mobilisant dans un temps court aux côtés des collectivités territoriales et des services de l'Etat, les bailleurs sociaux, associations, professionnels du secteur sanitaire et psychiatrique et représentants des personnes concernées. Au niveau national, nous avons d'ailleurs à cœur de refléter ces dynamiques et de faire du Logement d'abord une politique profondément interministérielle.

Après avoir accompagné les territoires dans le montage de leurs dossiers de candidature, l'Etat s'engage aujourd'hui à travailler en proximité avec les collectivités des 24 territoires retenus. Les échanges entamés ces derniers mois vont se poursuivre et s'intensifier pour mettre en œuvre des stratégies territoriales ambitieuses et concrètes qui remettent les personnes au cœur des politiques qui les concernent. Pour ce faire, nous créerons prochainement un Club des territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord, afin de favoriser les échanges et d'assurer le suivi et l'évaluation des premiers résultats.

SYLVAIN MATHIEU
*Délégué interministériel
pour l'hébergement et l'accès au logement*



© Arnaud Bouissou - Terra

LE LOGEMENT D'ABORD

Une réforme structurelle de la politique d'hébergement et d'accès au logement

Annoncé par le Président de la République le 11 septembre 2017 à Toulouse, le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) **propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile**. Il répond au constat d'une **saturation toujours croissante des dispositifs d'hébergement** d'urgence dans les territoires, confrontés d'une part à une demande de plus en plus pressante à l'entrée et d'autre part à des difficultés, pour les personnes hébergées, à accéder rapidement au logement.

Les publics visés par ce plan sont les **personnes sans-domicile***, ainsi que les **personnes en difficultés d'accès ou de maintien dans le logement** pouvant mener à des ruptures (dont les expulsions locatives).

Le plan propose un **changement de modèle** et vise à **réorienter rapidement et durablement les personnes sans domicile de l'hébergement vers le logement**, grâce à un **accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire**. En accélérant l'accès au logement des personnes à la rue et hébergées, le plan Logement d'abord entend fluidifier l'hébergement d'urgence afin de lui permettre de retrouver sa vocation première d'accueil inconditionnel pour les personnes en situation de grande détresse.

De nombreuses expérimentations outre-Atlantique et en Europe ont montré que **l'approche Logement d'abord permet une prise en charge plus digne, plus efficace et globalement moins coûteuse du sans-abrisme**. Le plan Logement d'abord a pour objectif une baisse significative du nombre de personnes sans-domicile sur les cinq ans. Cela implique de privilégier le **développement de solutions pérennes de retour au logement**, plutôt que la multiplication de réponses d'hébergement de court terme.

De plus, **le plan Logement d'abord implique des évolutions structurelles et organisationnelles** des dispositifs existants et des pratiques professionnelles complémentaires à la production de logements abordables. L'optimisation et la réorientation des dispositifs de droit commun dans le champ de l'hébergement et l'accès au logement seront essentiels, en particulier

sur le volet de l'accompagnement social. Le plan quinquennal s'inscrit dans la dynamique à l'œuvre sur le terrain depuis une dizaine d'années, et l'approfondit en donnant un cadre d'action partagé dont les territoires pourront s'emparer pour structurer leurs politiques.

Le plan Logement d'abord est un plan national. **Il est indispensable d'en territorialiser la mise en œuvre**. C'est pour cela que le ministre de la Cohésion des territoires et le Dihal ont lancé, le 20 novembre 2017, en partenariat avec l'Assemblée des départements de France, l'Assemblée des communautés de France et France Urbaine, un appel à manifestation d'intérêt afin d'identifier et de sélectionner des territoires de mise en œuvre accélérée. Ce sont donc **24 territoires divers (départements, EPCI, métropoles et communes) qui sont retenus aujourd'hui, portés par des collectivités territoriales cheffes de file**. L'État, les collectivités locales, les acteurs de l'hébergement et du logement ainsi que l'ensemble de leurs partenaires sanitaires et sociaux **s'engageront conjointement sur des objectifs partagés de résultats et de moyens afin de réduire drastiquement le sans-abrisme**. Ces 24 territoires ont été retenus pour la pertinence et l'ambition de leur projet de territoire qui s'appuie sur les 5 priorités du plan quinquennal.

Ils devront **dépasser la logique de l'expérimentation pour mettre en œuvre une réforme structurelle**. Des moyens financiers spécifiques et renforcés seront déployés dès 2018 pour soutenir en particulier l'ingénierie, le renforcement d'actions innovantes, le suivi, l'évaluation et le développement des dispositifs de logement adapté et accompagné. Grâce à l'engagement local et au soutien de l'État dans la durée, ces projets produiront des résultats concrets et rapides au service des personnes.

Une personne est qualifiée de « sans-domicile » un jour donné si la nuit précédente elle a eu recours à un service d'hébergement ou si elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune).

Définition INSEE

LES GRANDS AXES

*Du plan quinquennal pour le logement d'abord
et la lutte contre le sans-abrisme*

PRIORITÉ 1

PRODUIRE ET MOBILISER PLUS DE LOGEMENTS ABORDABLES ET ADAPTÉS AUX BESOINS DES PERSONNES SANS-ABRI ET MAL LOGÉES

1. Produire des logements sociaux et très sociaux adaptés aux besoins des personnes sans-abri et mal logées
2. Mobiliser le parc privé à des fins sociales
3. Développer les solutions de logement adapté en réponse à des besoins spécifiques
4. Faciliter la transformation de centres d'hébergement en logements selon les besoins des territoires

PRIORITÉ 2

PROMOUVOIR ET ACCÉLÉRER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET FACILITER LA MOBILITÉ RÉSIDENIELLE DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

5. Améliorer la connaissance des publics sans-domicile et renforcer les dispositifs de la veille sociale
6. Donner la priorité au logement dans l'orientation des personnes sans-domicile
7. Améliorer l'accès des ménages défavorisés au logement social en mobilisant notamment les leviers de la loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté
8. Favoriser la mobilité résidentielle et géographique des personnes défavorisées en demande de logement

PRIORITÉ 3

MIEUX ACCOMPAGNER LES PERSONNES SANS DOMICILE ET FAVORISER LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

9. Renforcer et articuler l'accompagnement social vers et dans le logement et proposer des approches pluridisciplinaires et coordonnées
10. Accompagner le changement des cultures et pratiques professionnelles et renforcer la formation des acteurs
11. Développer la cohérence entre insertion socio-professionnelle et accès au logement

PRIORITÉ 4

PRÉVENIR LES RUPTURES DANS LES PARCOURS RÉSIDENIELS ET RECENTRER L'HÉBERGEMENT D'URGENCE SUR SES MISSIONS DE RÉPONSE IMMÉDIATE ET INCONDITIONNELLE

12. Renforcer la prévention des expulsions locatives de façon à limiter le recours au jugement d'expulsion et le nombre d'expulsions effectives
13. Prévenir les ruptures résidentielles des personnes sortants d'institutions ou victimes de violence
14. Recentrer l'hébergement d'urgence sur sa fonction de réponse immédiate et inconditionnelle aux situations de détresse

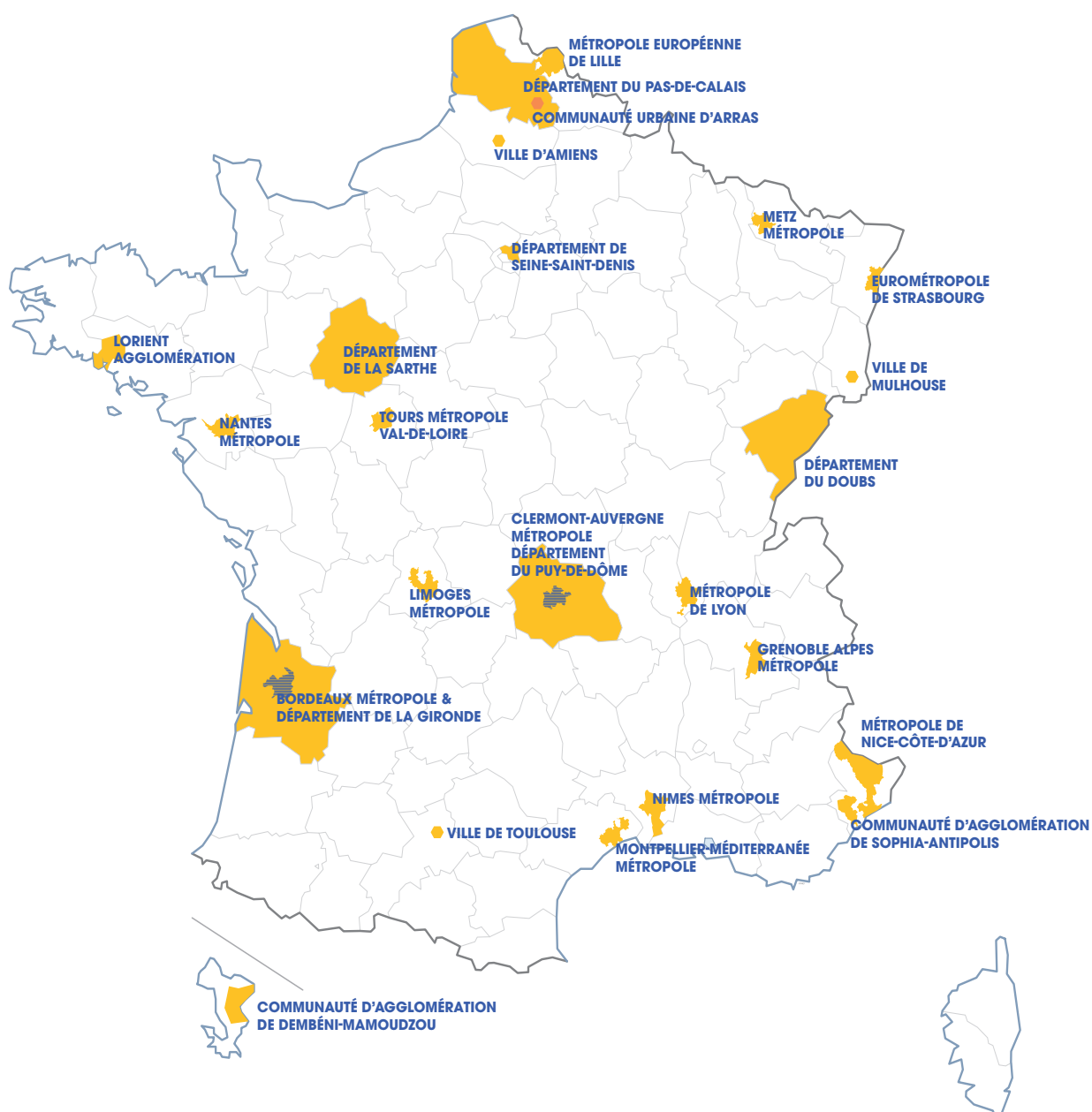
PRIORITÉ 5

MOBILISER LES ACTEURS ET LES TERRITOIRES POUR METTRE EN ŒUVRE LE PRINCIPE DU LOGEMENT D'ABORD

15. Mettre en place une gouvernance efficace à tous les niveaux
16. Soutenir et s'engager avec des territoires de mise en œuvre accélérée

24 TERRITOIRES SÉLECTIONNÉS

dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt



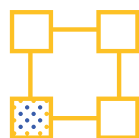
- ▶ Ville d'Amiens
- ▶ Communauté urbaine d'Arras
- ▶ Bordeaux Métropole & Département de la Gironde
- ▶ Clermont-Auvergne Métropole Département du Puy-de-Dôme
- ▶ Département du Doubs
- ▶ Grenoble-Alpes Métropole
- ▶ Métropole européenne de Lille
- ▶ Limoges Métropole
- ▶ Lorient Agglomération
- ▶ Métropole de Lyon
- ▶ Communauté d'agglomération de Dembéné-Mamoudzou
- ▶ Metz Métropole
- ▶ Montpellier Méditerranée Métropole
- ▶ Ville de Mulhouse
- ▶ Nantes Métropole
- ▶ Métropole Nice-Côte d'Azur
- ▶ Nîmes Métropole
- ▶ Département du Pas-de-Calais
- ▶ Département de la Sarthe
- ▶ Département de Seine-Saint-Denis
- ▶ Communauté d'agglomération Sophia Antipolis
- ▶ Eurométropole de Strasbourg
- ▶ Ville de Toulouse
- ▶ Tours Métropole Val de Loire

LES CHIFFRES CLÉS



24

**TERRITOIRES DE MISE EN ŒUVRE ACCÉLÉRÉE,
MENÉS PAR DES COLLECTIVITÉS CHEFFES DE FILE
DIVERSES**



4

**CONSEILS
DÉPARTEMENTAUX**



15

**EPCI DONT
9 MÉTROPOLIS**



3

COMMUNES



2

**PROJETS
CO-PORTÉS PAR
UNE MÉTROPOLE
ET UN CONSEIL
DÉPARTEMENTAL**

Une **diversité des situations** territoriales et de problématiques liées au logement :

- ▶ Des métropoles et agglomérations présentant des enjeux très forts quant au sans-abrisme et des parcs d'hébergement saturés.
- ▶ Des pôles urbains moins denses, présentant un marché locatif assez détendu et s'engageant sur des stratégies ambitieuses de résorption du sans-abrisme.
- ▶ Des départements ruraux avec des problématiques variées (revitalisation des centres bourgs, ruptures de parcours résidentiels, liens emploi/logement...).



20%

**DE LA POPULATION NATIONALE
COUVERTE PAR CES TERRITOIRES**

8 millions d'euros consacrés par l'Etat à l'ingénierie en 2018, renforcés par des cofinancements de la part des collectivités impliquées, s'ajoutant aux crédits dédiés au développement des pensions de famille, de l'intermédiation locative et de l'ensemble du budget de la lutte contre le sans-abrisme.

Ainsi que **8 millions d'euros par an apportés par l'Agence Nationale de l'Habitat** (Anah) pour la mobilisation du parc privé à vocation sociale et notamment la remise sur le marché de logements vacants.



Des centaines de partenaires institutionnels, de bailleurs sociaux et d'associations impliqués dans les projets de territoire dès leur phase d'élaboration.



Une centaine de réunions d'accompagnement au montage des dossiers des collectivités par les équipes de la DIHAL.



Un comité d'examen des dossiers rassemblant **une douzaine de partenaires** (acteurs de l'hébergement et du logement et associations d'élus partenaires) **et les 4 administrations centrales impliquées.**

DES ACTIONS AMBITIEUSES

pour lutter contre le sans-abrisme et mettre en oeuvre le Logement d'abord

PRODUIRE DES SOLUTIONS DE LOGEMENTS ABORDABLES

Les territoires de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord se mobilisent pour développer rapidement le logement abordable, dans le cadre des annonces du Président de la République du 11 septembre 2017 à Toulouse. Le gouvernement s'est engagé à la création sur l'ensemble du territoire de **40 000 places en intermédiation locative** dans le parc privé et **10 000 places en pensions de famille** sur 5 ans, et au financement au travers du Fonds national des aides à la pierre de **40 000 logements très sociaux (PLAI) par an**. Il portera une attention particulière aux territoires retenus pour leur permettre des créations de places à hauteur de leurs ambitions.

Des **modalités innovantes de production et de mobilisation de solutions de logements** abordables et adaptés sont prévues par les territoires : la création de plateformes de services aux bailleurs privés solidaires (information sur les dispositifs existants, appui aux démarches administratives, aide aux petits travaux, animation du réseau des opérateurs gestionnaires d'intermédiation locative...), la transformation de structures d'hébergement en logements ou la mobilisation du parc dégradé ou vacant, par exemple.

L'Agence Nationale de l'Habitat appuiera l'action de ces territoires, avec un budget annuel de 8 millions d'euros, par la mobilisation du parc privé, en prospectant notamment les propriétaires bailleurs de logements vacants nécessitant des travaux pour être remis sur le marché.

AUGMENTER LES SORTIES DE L'HÉBERGEMENT VERS LE LOGEMENT

Pour 2018, le gouvernement a fixé des objectifs ambitieux : **augmenter d'un tiers les attributions de logements sociaux en faveur des personnes dans l'hébergement**.

Les collectivités retenues vont mobiliser fortement leurs partenaires dans le cadre des Conférences intercommunales du logement (CIL) pour **faciliter l'accès au logement social des personnes les plus défavorisées**, dont les personnes hébergées. Cela aura pour conséquence de **désengorger**

le parc d'hébergement qui se concentrera ainsi sur sa vocation première : la mise à l'abri rapide et inconditionnelle des personnes en situation d'urgence sociale.

UNE MULTITUDE D'ACTIONS POUR ACCÉLÉRER LE LOGEMENT D'ABORD

Les actions financées dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt, pilotées par les collectivités et l'Etat, permettront de **démultiplier les effets du budget consacré à la politique de lutte contre le sans-abrisme** (pour l'Etat, près de 2 milliards d'euros votés dans le Projet de loi de finances 2018 sur le Programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables »). Pour réaliser un réel effet levier, **8 millions d'euros** seront répartis en 2018 entre les territoires pour cofinancer des actions d'ingénierie, de suivi et d'évaluation, d'observation sociale et de communication, soutenir des initiatives innovantes et renforcer les capacités d'accompagnement des ménages.

Les projets des Territoires de mise en œuvre accélérée prévoient une variété d'actions concrètes pour répondre à la diversité des situations et des enjeux locaux :

Transformer l'organisation et l'action territoriales

Le Logement d'abord implique un changement structurel des modes d'organisation. La gouvernance est un des leviers majeurs pour transformer l'action territoriale en faveur de l'accès au logement des personnes sans-domicile. Une large part des solutions est à chercher dans **l'articulation des dispositifs, la mobilisation coordonnée du droit commun et l'animation d'un réseau autour d'une stratégie commune**.

Sur tous les territoires, des coordinateurs opérationnels seront recrutés. La mise en place de **plateformes territoriales** est l'une des pistes explorées par les territoires pour coordonner ou mutualiser les dispositifs d'accompagnement. Elles intégreront également les questions liées à l'insertion professionnelle et à la santé. Des référentiels partagés seront produits pour promouvoir des pratiques professionnelles renouvelées, notamment sur l'accompagnement pluridisciplinaire et adapté aux besoins des personnes sans-domicile.

Encourager l'innovation dans l'accompagnement social

L'accompagnement social est un levier essentiel pour accélérer l'accès au logement et prévenir les ruptures. Il est la condition sine qua non au succès de toutes les politiques sociales de l'habitat (sortie de la rue et accès au logement, prévention des expulsions, lutte contre l'habitat indigne, mais aussi renouvellement urbain, mobilité résidentielle, etc.). De nombreuses initiatives mobilisant des **pratiques innovantes d'accompagnement** émergent sur tous les territoires : équipes mobiles d'intervention sociale pluridisciplinaires ou spécialisées intervenant au domicile, dispositifs d'accès direct au logement pour les jeunes en situation de rupture, expérimentation de baux de sauvegarde, création d'un fonds de soutien et garantie aux bailleurs privés en intermédiation locative, déploiement de coffres forts numériques et de portails des droits...

Mieux suivre et évaluer les actions engagées

Une politique d'investissement social doit intégrer un **dispositif de suivi et d'évaluation pour mesurer l'efficacité et l'efficience de la dépense publique**.

Des équipes projets dédiées, fondées sur la proximité avec les acteurs du territoire, mèneront une évaluation continue des projets dans une logique de performance. Elles associeront, autour d'outils et d'indicateurs partagés, les personnes concernées, le monde académique, les partenaires institutionnels, les professionnels de terrain, etc.

Améliorer la connaissance des publics

Il y a un réel déficit de connaissance fine des publics en difficulté d'accès et de maintien dans le logement. Pour agir efficacement, les collectivités et l'Etat investiront sur **l'observation, la veille sociale, et l'exploitation de données**. Les propositions portées par les territoires permettront de mieux identifier et répondre aux besoins des publics dits « invisibles » et de lutter contre le non-recours aux droits et services. Des opérations de recensement des personnes à la rue seront lancées dans les grandes villes. La coordination des maraudes sera renforcée.

Sensibiliser et former au Logement d'abord

Le Logement d'abord repose sur la mobilisation continue de tous les acteurs mais également sur l'adhésion des citoyens. Informer et impliquer les partenaires du projet et le grand public sur les actions mises en œuvre sur le territoire **fera du Logement d'abord un véritable objet de débat public**. Le Logement d'abord

implique des évolutions de pratiques et de représentations de tous les acteurs. Ceux-ci doivent être accompagnés, notamment au moyen de la formation initiale et continue. Les collectivités proposent plusieurs outils : immersions professionnelles, implication des personnes concernées dans les formations, outils d'argumentation pour les élus, etc.

HÉBERGEMENT & LOGEMENT QUELLES DIFFÉRENCES ?

Les conditions d'accueil et le statut de l'occupant différencient l'hébergement du logement.

L'accueil en **hébergement** est destiné à répondre aux besoins immédiats des personnes privées de domicile et en situation de détresse sociale, médicale ou psychique. **L'hébergement est provisoire, voire précaire**, dans l'attente d'une solution de logement durable et adaptée. **Il ne donne pas lieu à l'établissement d'un bail ou d'un titre d'occupation ni au versement d'un loyer**, ce qui n'exclut pas une participation financière des personnes accueillies. L'hébergement comprend notamment : les centres d'hébergement d'urgence, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les nuitées d'hôtel...

Dans le logement, le locataire dispose d'un titre d'occupation (bail relevant de la loi du 6 juillet 1989 ou contrat de résidence) avec garantie de maintien dans les lieux. Il s'acquitte d'un loyer ou d'une redevance et est éligible aux aides au logement, et à d'autres aides comme celles du Fonds de Solidarité pour le Logement. Il existe une variété de solutions de logement adaptées aux besoins des personnes : parc social, parc privé, logement adapté et accompagné (résidences sociales, pensions de famille, intermédiation locative, ...). Le logement est un repère permettant l'appropriation d'un «chez-soi». Il est essentiel pour l'intégration.

Le Plan Logement d'abord vise ainsi à **orienter rapidement les personnes sans-domicile de l'hébergement vers un logement durable**, grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire.

Le projet présenté par Montpellier Méditerranée Métropole en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en oeuvre accélérée du Plan Logement d'abord » est particulièrement **ambitieux**. Il se fonde sur une approche complète et globale du Logement d'abord et annonce des propositions approfondies et innovantes et des objectifs réalistes.

Le projet est porté par **Montpellier Méditerranée Métropole** (Établissement public de coopération intercommunale sous **statut de Métropole** depuis le 1^{er} janvier 2015 et qui rassemble 31 communes). La Ville de Montpellier, son centre communal d'action sociale et les services de l'État, notamment la Direction départementale de la Cohésion sociale de l'Hérault, sont **co-porteurs** du dossier. La candidature s'appuie également sur un **réseau de partenaires structuré** autour de la Fédération des acteurs de la solidarité Occitanie, de l'URIOPSS Occitanie et de la Direction régionale Occitanie de la Fondation Abbé Pierre, et de la FAPIL. L'association du Conseil départemental de l'Hérault, du SIAO, de l'Agence régionale de santé, de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault et des bailleurs sociaux (ACM Habitat et Hérault Habitat en particulier) consolide le dossier.

La Métropole de Montpellier présente une **situation territoriale singulière**. Métropole en très fort développement (croissance démographique, développement économique ...), elle connaît néanmoins des indicateurs socio-économiques contrastés (taux de chômage et de pauvreté supérieurs à ceux d'autres métropoles...). La tension sur le marché immobilier est importante ; la paupérisation du parc locatif social est un enjeu fortement identifié sur le territoire. Le taux d'équipement du département en hébergements d'urgence et d'insertion est inférieur à la moyenne nationale ; en 2017, le territoire métropolitain comptait notamment 414 places d'hébergement d'insertion et 312 places d'hébergement d'urgence, 396 places en intermédiation locative et 161 places en pensions de famille.

Le **volontarisme** de la Métropole pour s'investir dans la politique du Logement d'abord dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt s'est illustré au travers de **propositions fortes**. La collectivité se fixe pour objectif général de fluidifier les parcours des publics de l'hébergement vers le logement en renforçant le partenariat avec les bailleurs sociaux et privés et en se donnant les moyens d'un accompagnement adapté aux besoins des ménages. Le dossier trace les **grandes lignes d'un projet ambitieux** autour des axes suivants :

- ▶ **Observer et connaître les ménages concernés** : création d'un observatoire participatif et partagé du Logement d'abord ; travail d'identification des publics dits « invisibles » notamment via la mise en place d'enquêtes périodiques un jour donné...
- ▶ **Produire du logement accessible** : des objectifs chiffrés sur la production de logements à loyers maîtrisés (hausse du nombre de PLAI et de leur part dans le parc), le développement du bail glissant et la création de pensions de famille ; création d'un fonds de secours pour financer l'installation des ménages et d'éventuels incidents de parcours ; création d'un dispositif « Un chez soi d'abord » ...
- ▶ **Prévenir les expulsions** en intervenant en amont des procédures, et en amplifiant l'action de la plateforme inter-associative d'Accompagnement aux Droits Liés à l'Habitat.
- ▶ **Améliorer la veille sociale et la mise à l'abri**
- ▶ **Accompagner les ménages vers le logement** : création d'une plateforme partenariale d'accompagnement très intégrée, travaillant autour d'outils communs (charte d'accompagnement...).
- ▶ **Conduire une démarche solide de suivi et d'évaluation du projet** : volonté d'associer le monde académique, accompagner les professionnels dans leurs pratiques...

MONTPELLIER

Quartier Malbosc



Instituée par un décret du 14 juillet 2010, la **Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement** (Dihal) a pour objectif d'**enrichir les politiques ministérielles par une approche décloisonnée**. Elle s'appuie sur un vaste réseau d'associations, de collectivités territoriales, de services déconcentrés de l'Etat et plus globalement sur l'ensemble des acteurs impliqués dans les politiques d'hébergement et d'accès au logement.

Instance de **coordination interministérielle, force de proposition et d'expertise**, la Dihal intervient principalement sur six politiques publiques :

- ▶ **l'hébergement et l'accès au logement**
- ▶ **la lutte contre l'habitat indigne**
- ▶ **la résorption des campements illicites et bidonvilles**
- ▶ **l'accueil et l'accompagnement des Gens du voyage**
- ▶ **la prise en charge de l'hébergement et l'accompagnement dans le logement des réfugiés**
- ▶ **le logement des personnes immigrées** – la Commission interministérielle pour le logement des personnes immigrées

Il existe à travers chacune de ces thématiques une forte volonté d'**apporter des réponses pratiques et opérationnelles pour répondre aux situations de sans-abrisme, de difficultés d'accès et de maintien dans le logement, et de mal-logement**. Cette volonté se traduit sur le terrain par des actions directes, comme la plateforme nationale de logement des réfugiés ou le dispositif «Un Chez-soi d'abord », qui a permis à 353 personnes sans-abri et souffrant de troubles psychiques sévères d'accéder au logement et de recevoir un suivi adapté à leur situation. Ces modes d'approche permettent d'**apporter une expertise au plus près des acteurs avec une mission de conseil affirmée**. L'ensemble de ces éléments contribuent également au **pilotage de plans d'actions publiques**, toujours en lien coopératif avec l'expérience de celles et ceux qui s'y impliquent.

C'est dans cette **démarche partenariale** que s'inscrit le Plan Logement d'Abord, piloté par la Dihal. Depuis le discours d'Emmanuel Macron en janvier 2017 à l'occasion de la remise du rapport de la Fondation Abbé Pierre et le lancement de l'élaboration du plan par le ministre de la Cohésion des territoires le 6 juin 2017, la délégation interministérielle a mené, avec la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), une grande phase de concertation. Durant l'été 2017, ce sont près de **80 acteurs de l'hébergement et du logement qui ont été rencontrés** : associations d'élus, bailleurs sociaux, associations d'insertion par le logement, Conseil national des personnes accueillies et accompagnées, services déconcentrés de l'Etat, administrations centrales, etc. Un premier Comité de pilotage national du plan s'est tenu le 8 septembre 2017.

La Dihal, la DHUP et la DGCS ont également travaillé à l'élaboration du plan annoncé par Emmanuel Macron à Toulouse le 11 septembre 2017. Les mesures détaillées du Logement d'abord seront publiées prochainement et fixeront la stratégie à mettre en œuvre durant le quinquennat.

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt visant à retenir des territoires de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord, la Dihal a **appuyé les territoires dans la construction de leur dossier, avec notamment une vingtaine de déplacements**. Le comité de sélection composé de représentants du ministère de la Cohésion des territoires (notamment la Dihal, la DGCS et la DHUP) a ensuite examiné les dossiers reçus et recueilli l'avis des fédérations et associations partenaires pour déterminer la liste des territoires retenus.

e-mail

logementdabord@developpement-durable.gouv.fr

téléphone

01 40 81 33 60

web

dihal.gouv.fr

twitter

[@dihal_hl](https://twitter.com/dihal_hl)

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE

pour répondre ensemble à la question du sans-abrisme



**ASSEMBLÉE DES
DÉPARTEMENTS DE FRANCE**



**ASSEMBLÉE DES
COMMUNAUTÉS DE FRANCE**

La stratégie du Logement d'abord constitue un changement de paradigme par rapport à l'approche classique de l'accompagnement des personnes en grande difficulté.

Elle suppose de mettre le logement non pas en bout de course dans un parcours d'insertion mais en amont de celui-ci. Le logement est effectivement un préalable à la reconstruction des personnes que les accidents de la vie ont mis au bord du chemin.

En ce sens, cette stratégie a toujours reçu un fort soutien des Départements qui sont les chefs de file des solidarités et, à ce titre, se trouvent au cœur de cette problématique. La preuve incontestable de cette adhésion est leur forte mobilisation dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt que la Dihal a lancé fin 2017.

L'ADF s'associe donc pleinement à cette démarche et souhaite que les projets portés par les collectivités départementales soient encouragés et retenus dans ce cadre. Ils portent en eux la capacité des Départements à interroger leurs pratiques, à les faire évoluer et à innover.

Depuis de nombreuses années, les collectivités locales ont engagé des politiques ambitieuses de développement d'une offre de logement ouverte à tous. Ces politiques qui visent à assurer la plénitude des parcours résidentiels concernent notamment l'accès au logement des plus démunis, des personnes sans-domicile ou en difficulté de maintien dans leur logement.

L'appel à manifestation d'intérêt lancé par le ministère s'inscrit dans cette ambition. Il s'agit de développer une offre d'accueil durable au sein du parc locatif social ou dans des structures spécifiques et de mobiliser les logements du parc privé existant via les structures associatives. L'AdCF a souhaité soutenir cet appel à manifestation d'intérêt et se félicite de son succès auprès des collectivités qui ont été nombreuses à y répondre. Il permettra de renforcer la dynamique partenariale déployée au travers des programmes locaux de l'habitat, en cohérence avec les plans départementaux pour l'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées en plaçant les personnes au cœur de dispositifs existants à conforter ou de démarches à mettre en place.

L'appel à manifestation d'intérêt repose sur un changement de logique, visant à réorienter rapidement et durablement les personnes sans-domicile de l'hébergement vers le logement, grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire. Les communautés et métropoles, qui ont désormais la charge de la gouvernance et de la mise en oeuvre des politiques locales de l'habitat souhaitent en être des acteurs clés.



France urbaine a soutenu l'approche Logement d'abord menée par le gouvernement, participant notamment à l'analyse des nombreux dossiers émanant des territoires.

Le Logement d'abord est conçu dans une double exigence de souplesse et d'urgence, afin que soient pris en compte de manière résolue le sans-abrisme, la résurgence de bidonvilles dans nos collectivités, la précarisation du logement privé dans plusieurs villes-centre.

De très nombreuses métropoles ou grandes agglomérations, dans les territoires métropolitains mais également ultra-marins, se sont ainsi engagées, avec des préconisations particulièrement ambitieuses.

Nous sommes par ailleurs pleinement conscients que cette action ne saurait être la seule dynamique nationale en matière de logements et que, si les aides à la personne ont éventuellement pu connaître des effets pervers, France urbaine est un acteur exigeant pour participer à la nécessaire refonte d'un partenariat financier de qualité et pérenne entre l'Etat, les territoires et les bailleurs sociaux.



***Pour quelle raison
l'USH est-elle
partie prenante
de la politique
du Logement d'abord ?***

Les organismes Hlm se mobilisent pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement de personnes en grande difficulté et à bas revenus et contribuent à la fluidité des parcours résidentiels des ménages hébergés. Ils développent une gamme de réponses diversifiées dans le logement familial et d'insertion et mettent en œuvre une gestion sociale favorisant l'insertion durable de ces ménages.

***Quelles sont selon vous les conditions de
réussite du Logement d'abord ?***

L'amélioration de l'accès direct au parc social de ménages à la rue ou hébergés doit s'effectuer en lien avec les politiques locales portées par les EPCI. Elle suppose l'existence d'une offre abordable suffisante, bien répartie sur les territoires, et de moyens renforcés d'accompagnement en complément de la gestion locative sociale des bailleurs. C'est dans cet esprit que le mouvement Hlm est à l'origine de l'appel à projet « 10.000 logements Hlm accompagnés », porté avec l'Etat. L'appel à projet a permis d'impulser de nouvelles démarches et de renouveler des pratiques existantes notamment entre bailleurs et associations. C'est pourquoi nous demandons sa pérennisation dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

JEAN-LOUIS DUMONT
Président de l'Union Sociale pour l'Habitat



Comment le Logement d'abord peut-il permettre de sortir des parcours en escalier dans l'hébergement ?

La Fédération des acteurs de la solidarité soutient depuis longtemps la nécessité de réorienter les politiques publiques et les pratiques associatives pour favoriser l'accès direct au logement des personnes sans domicile fixe et accélérer les sorties d'hébergement vers le logement autonome. Trop de ménages, particulièrement dans les villes métropoles, sont bloqués dans l'hébergement faute de logements très sociaux disponibles. Pour que le principe du logement d'abord fonctionne, il faut aussi pouvoir ouvrir plus facilement des mesures d'accompagnement social dans le logement dont l'intensité doit être adaptée aux difficultés des personnes.

Quel est l'impact du Logement d'abord sur l'évolution des missions des centres d'hébergement et de la veille sociale ?

Les missions d'hébergement et de veille sociale devront évoluer en favorisant l'hébergement en diffus proche du logement, les pratiques du CHRS « hors les murs » mobilisant les capacités d'accompagnement social en dehors de l'institution et la participation de ces acteurs aux plateformes territoriales d'accompagnement social. Les acteurs de la veille sociale, en particulier les SIAO, auront aussi un rôle majeur de détection des publics les plus vulnérables et d'orientation des personnes vers le logement. Cela suppose de préserver les moyens des centres d'hébergement et l'inconditionnalité de l'accueil qui est au cœur de nos missions.

FLORENT GUÉGUEN
Directeur de la Fédération des acteurs de la solidarité



Quelles sont pour vous les conditions de la réussite ? En quoi l'implication des collectivités locales est-elle indispensable pour la mise en œuvre du plan Logement d'abord ?

Pour réussir le logement d'abord, les acteurs de la politique sociale du logement ont besoin d'un cadre national encourageant, lisible, stable et bien financé. Cela passe par des objectifs chiffrés échelonnés dans le temps au plan national de réduction du nombre de personnes sans-domicile, expulsées, sortant d'hébergement d'urgence ou en bidonville. Pour les respecter, l'Etat doit également s'imposer des objectifs de production et d'attributions de logements très sociaux ambitieux. Cela passe par des aides à la pierre et des aides à la personne à la hauteur pour éviter que les ménages à bas revenus se voient barrer l'accès au parc social. L'Etat doit aussi fixer un cadre fiscal et social destiné à mobiliser le parc privé à vocation sociale en ciblant ces logements vers les plus publics les plus en difficulté. Enfin, il doit prévenir les risques de sans-abrisme en accompagnant vers le logement le plus en amont possible les publics les plus vulnérables (menacés d'expulsion, sortants d'institution, migrants...).

Le rôle des collectivités est complémentaire pour copiloter avec l'Etat, les bailleurs sociaux et le secteur associatif la déclinaison de cette politique. Selon les territoires, les métropoles ou les départements sont les mieux placées pour mobiliser tous les acteurs et les outils pour assurer la cohérence de l'action. Il est en tout cas déterminant que les élus s'engagent personnellement dans cette politique, pour convaincre les acteurs de la volonté ferme de la puissance publique de changer sa philosophie d'action et ainsi redonner des perspectives aux mal-logés.

CHRISTOPHE ROBERT
Délégué général de la Fondation Abbé Pierre

CONTACT

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

01.44.49.85.49

presse@cohesion-territoires.gouv.fr

cohesion-territoires.gouv.fr

 [@Min_territoires](https://twitter.com/Min_territoires)

